

Editorial

Tournons nos regards vers l'avenir!



La célèbre scientifique Marie Skłodowska-Curie disait qu'elle ne s'occupait pas de ce qui avait été fait, mais qu'elle s'intéressait à ce qu'il restait à faire.

Ses mots reflètent sa volonté de regarder vers l'avant et de façonner l'avenir grâce à la recherche. La politique devrait elle aussi penser à l'avenir en ce qui concerne les conditions-cadres de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) en Suisse.

En 2016, le Parlement fédéral a fait preuve de clairvoyance en décidant d'augmenter les investissements dans le cadre du Message FRI 2017-2020. Il a concentré sa vision sur la formation de la relève pour la science, l'économie et la société, ainsi que sur le renforcement des capacités d'innovation dans des domaines de recherche prometteurs. Aujourd'hui toutefois – trois ans plus tard – le Parlement est à nouveau confronté à des mesures d'économies dans le Domaine FRI, avec le budget 2020. Les coupes des moyens financiers proposées par le Conseil fédéral freinent les plans du Parlement et entravent les acteurs FRI dans la réalisation de leurs objectifs.

2020 est une année clé! La dernière année de la période de financement actuelle constitue la base sur laquelle le nouveau Parlement pourra construire et définir les axes du Message FRI 2021-2024. Lorsque nous nous prononcerons sur les compromis proposés pour le financement FRI, il s'agira de tourner nos regards vers l'avenir.

Ursula Schneider Schüttel,
conseillère nationale,
membre du Team politique FUTURE

Budget 2020

Une place scientifique forte requiert un financement durable

Le financement de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) est en dents de scie: après que le Parlement a augmenté les crédits-cadres dans les arrêtés du Message FRI 2017-2020, le Conseil fédéral a procédé à des coupes transversales pour les années 2018-2020. Dans le budget 2020, les moyens prévus pour le Domaine FRI sont inférieurs d'environ 127 millions de francs par rapport aux décisions initiales du Parlement. Les commissions des finances des deux Chambres proposent des corrections à hauteur d'environ 100 millions de francs. Il revient maintenant au nouveau Parlement de soutenir durablement la place scientifique suisse.

Ces dernières années, le financement de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) par la Confédération a connu des hauts et des bas: après que le Parlement a décidé des augmentations des moyens, le Conseil fédéral a réagi avec des coupes transversales dans les budgets annuels, que le Parlement a corri-

gés à la hausse pour les années 2018 et 2019. Ces voltes-faces à court terme compliquent la planification des hautes écoles et des organisations d'encouragement de la recherche et de l'innovation. Elles ont besoin d'une politique d'investissement durable pour pouvoir renforcer l'enseignement, explorer des domaines de recherche prometteurs et développer de nouveaux instruments d'encouragement. Elles ne peuvent atteindre leurs objectifs qu'avec le soutien continu sur le long terme de la Confédération.

La situation de départ du budget 2020 est similaire à celle des années précédentes: dans son projet, le Conseil fédéral a prévu des moyens financiers inférieurs de 127 millions de francs par rapport à ce que le Parlement avait décidé dans les arrêtés du Message FRI 2017-2020. Le gouvernement motive ces coupes transversales à hauteur d'environ 3% par la correction du renchérissement. Ces dernières années, la majorité du Parlement a décidé que l'argument du renchérissement ne justifie pas l'ampleur de ces écono-

Recommandations de vote du Réseau FUTURE

Le Réseau FUTURE recommande de corriger le financement du Domaine FRI dans le budget 2020 et de soutenir les **propositions de la CdF-E** et les **propositions des minorités I, II et III de la CdF-N** aux postes suivants:

- A231.0181:** Contribution de financement au Domaine des EPF
- A231.0261:** Contribution de base aux universités cantonales
- A231.0263:** Contribution de base aux hautes écoles spécialisées
- A231.0272:** Institutions chargées d'encourager la recherche, contribution de base au FNS
- A231.0272:** Institutions chargées d'encourager la recherche, contribution de base aux Académies suisses des sciences

Par ailleurs, le Réseau FUTURE soutient les propositions de la CdF-E ainsi que des minorités I et II de la CdF-N demandant une augmentation des moyens financiers en faveur de la **formation professionnelle** (A.231.0259), des **contributions à la formation** (A231.0264), de la formation continue (A231.0268) et des **établissements de recherche d'importance nationale** (A231.0273).

mies. Dans le cadre du budget 2020, les deux Chambres ont à nouveau reçu des demandes déposées par les commissions des finances. Elles proposent de corriger de façon ciblée les coupes transversales du Conseil fédéral et de permettre ainsi aux acteurs FRI de planifier l'année à venir.

La décision revient au Parlement

Par 9 voix contre 2, la Commission des finances du Conseil des Etats (CdF-E) propose d'augmenter de 99,1 millions de francs au total les moyens financiers pour le Domaine FRI. Elle prévoit 30 millions de francs supplémentaires dans le Domaine des EPF. Les contributions de base aux universités cantonales seraient augmentées de 20 millions de francs et celles aux hautes écoles spécialisées de 15 millions. Pour le Fonds national suisse (FNS), la CdF-E demande une correction de 15 millions de francs. Elle propose en outre une augmentation des moyens financiers pour la formation pro-

fessionnelle (+ 15 millions de francs), les contributions à la formation (+0,8 millions de francs), la formation continue (+0,2 millions de francs) et les établissements de recherche d'importance nationale (+3,2 millions de francs).

Une courte majorité de la Commission des finances du Conseil national (CdF-N) s'est prononcée contre la correction ciblée de ces coupes. Elle demande en outre une réaffectation des investissements prévus par le Conseil fédéral: 15,5 millions de francs seraient prélevés auprès des institutions chargées d'encourager la recherche et affectés en faveur de la formation professionnelle supérieure. Le Conseil national doit aussi se prononcer sur deux propositions minoritaires de sa commission. La minorité I de la CdF-N propose les mêmes corrections que sa commission sœur – une augmentation de 99,1 millions de francs au total, destinée prioritairement aux hautes écoles. La minorité II propose un concept qui

tient compte du renchérissement effectif pour le Domaine FRI et qui corrige tous les crédits de façon linéaire à hauteur de 101,1 millions de francs au total. La minorité III de la CdF-N propose par ailleurs une augmentation des moyens financiers destinés aux Académies suisses des sciences.

La continuité reste de mise dès 2021

Ces corrections ciblées du budget 2020 proposées par la CdF-E et les minorités de la CdF-N garantissent un encouragement durable aux acteurs FRI pour la dernière année de la période 2017-2020. La continuité reste toutefois essentielle après cette période. Les hautes écoles et les institutions de la recherche et de l'innovation ont besoin d'une politique d'investissement plus fiable dès 2021 pour maintenir la place scientifique suisse à la pointe mondiale. L'an prochain, le Conseil fédéral et le Parlement poseront ces jalons avec le Message FRI 2021-2024.

Loi sur les stupéfiants

Des décisions basées sur des faits scientifiques

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) refuse les projets pilotes sur le cannabis. Au vote final, elle s'est prononcée contre l'introduction d'un article sur les essais pilotes dans la Loi sur les stupéfiants (LStup) par 11 voix contre 11 et 2 absentions, avec la voie prépondérante de son président.

La CSSS-N était entrée en matière sur cet objet; en juillet 2019, elle a ensuite demandé un rapport sur la protection de la jeunesse dans le domaine de la consommation de cannabis. Son rejet du nouvel article a eu lieu après la consultation de ce rapport. Compte tenu de ce refus, le Conseil national doit décider durant la session d'hiver 2019 s'il souhaite entrer en matière sur ce projet de loi.

Faits sur la consommation de cannabis

Avec ce projet de loi, le Conseil fédéral a pour objectif d'autoriser la conduite d'études scientifiques sur la consommation de cannabis pour une période limitée de dix ans. La loi actuelle interdit de telles expériences avec des stupéfiants. Un article sur les essais pilotes permettrait de réaliser des études dans lesquelles les villes et les communes intéressées remettraient du cannabis de manière contrôlée aux participants, dans des conditions strictes. Ces études fourniraient des bases scientifiques permettant de fonder sur des faits les futures décisions concernant la réglementation de la consommation de cannabis.

Les hautes écoles saluent l'article

La Conférence des recteurs des hautes écoles suisses swissuniversities soutient

l'introduction d'un article sur les essais pilotes dans la LStup. Elle est convaincue que les bases scientifiques permettent aux décideurs politiques de prendre des décisions basées sur des faits. Les hautes écoles suisses sont d'avis que les conditions strictes prévues dans ce projet de loi pour la conduite des essais pilotes sont suffisantes. Selon la proposition du Conseil fédéral, seules les personnes de plus de 18 ans et consommant du cannabis pourraient participer aux essais pilotes. La direction de l'étude serait tenue de surveiller les effets sur la santé des participants. Les essais ne seraient approuvés que s'ils permettent de mieux comprendre les effets des mesures en matière de consommation de stupéfiants – notamment dans le domaine de la protection de la jeunesse.

EN BREF

La CIP-E rejette l'initiative de limitation

La Commission des institutions politiques du Conseil des Etats (CIP-E) s'est prononcée contre l'initiative populaire «Pour une immigration modérée» (initiative de limitation), par 11 voix contre 2. Le plénum du Conseil des Etats s'exprimera sur cet objet durant la session d'hiver. L'initiative de limitation demande la résiliation de la libre circulation des personnes et menace ainsi les relations bilatérales entre la Suisse et l'Union européenne. Les hautes écoles et les institutions de la recherche et de l'innovation rejettent donc cette initiative.

Le Conseil des EPF veut créer un nouvel institut

Le Conseil des EPF prévoit de créer un nouvel institut dans le domaine de l'environnement et de la durabilité. Il doit contribuer, grâce à la recherche internationale de pointe, à répondre à des questions de société urgentes comme le changement climatique et la gestion durable des ressources. Dans ce contexte, il est prévu de regrouper à moyen terme deux établissements de recherche existants – le WSL (institut de recherches sur la forêt, la neige et le paysage) et l'Eawag (institut des sciences et technologies de l'eau). Un groupe de travail va définir l'orientation des activités de recherche du nouvel institut au cours des prochains mois.

CdF-E: pas d'autres mesures de l'efficacité

Par 12 voix, la Commission des finances du Conseil des Etats (CdF-E) propose à son conseil de rejeter une motion de sa commission sœur, qui demande l'introduction d'une mesure supplémentaire de l'efficacité des moyens investis dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI). Les membres de la CdF-E considèrent que les nombreux instruments existants suffisent à cette évaluation. Le Conseil national avait approuvé cette motion pendant la session d'automne.

CPE-N: ne pas lier le milliard de cohésion à Erasmus+

La Commission de politique extérieure du Conseil national (CPE-N) estime que le crédit relatif à l'association de la Suisse au programme de formation européen Erasmus+ dès 2021 ne devrait pas conditionner la deuxième contribution suisse visant à réduire les disparités économiques et sociales dans l'UE élargie (milliard de cohésion). Elle s'est prononcée en ce sens par 13 voix contre 11. Une minorité de la CPE-N souhaite que le milliard de cohésion soit lié à la collaboration européenne dans le domaine de la formation, de la recherche et de la culture. Le Conseil des Etats avait rejeté cette proposition pendant la session d'été 2019.

Pour un encouragement flexible de l'innovation

L'encouragement de l'innovation devrait gagner en flexibilité en Suisse. A cette fin, le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur la révision partielle de la Loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI). Les nouvelles dispositions visent à donner une plus grande marge de manœuvre à Innosuisse dès 2021, grâce à un calcul plus flexible des contributions de la Confédération et des entreprises impliquées dans les projets d'innovation. Les jeunes entreprises devraient aussi bénéficier d'un encouragement accru. La consultation dure jusqu'au 20 décembre 2019.

THE Ranking 2020: 11 universités suisses distinguées

Onze universités suisses figurent dans le classement des meilleures hautes écoles au monde réalisé par le Times Higher Education (THE) pour l'année 2020. L'ETH Zurich occupe le 13^{ème} rang et l'EPFL est à la 38^{ème} place. Elles sont suivies par les universités de Zurich (90^{ème}), de Bâle (98^{ème}), de Berne (113^{ème}), de Genève (144^{ème}) et de Lausanne (198^{ème}). Les universités de Fribourg et de la Suisse italienne se trouvent entre la 301^{ème} et la 350^{ème} place. L'Université de Saint-Gall

est classée entre le 401^{ème} et le 500^{ème} rang; l'Université de Neuchâtel entre la 501^{ème} et la 600^{ème} place.

Message FRI 2021-2024: croissance de 2,1 à 2,5%

Le conseiller fédéral Guy Parmelin, chef du Département fédéral de l'économie (DEFR), de la formation et de la recherche, a présenté les points clés du Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) 2021-2024. Le Conseil fédéral veut continuer à traiter le Domaine FRI comme un axe prioritaire. Il a fixé une croissance annuelle des moyens financiers de 2,1 à 2,5% pour la préparation du Message FRI. Cette croissance dépend, entre autres, des besoins financiers pour la participation éventuelle de la Suisse aux programmes de formation et de recherche de l'UE dès 2021. Le Conseil fédéral transmettra le Message FRI 2021-2024 au Parlement durant le premier trimestre 2020.

Prix Nobel pour deux scientifiques suisses

Le prix Nobel de physique 2019 a été remis pour moitié aux astronomes suisses Michel Mayor et Didier Queloz; l'autre moitié va au cosmologue James Peebles du Canada/USA. Les trois scientifiques ont reçu le prix Nobel de physique pour leur contribution à la compréhension de l'univers. Les deux Suisses travaillent à l'Université de Genève et ont découvert en 1995 la première planète en dehors du système solaire qui est en orbite autour d'une étoile semblable au Soleil.

Impressum

© Réseau FUTURE 2019

Münstergasse 64/66, 3011 Berne
T 031 351 88 46
info@netzwerk-future.ch
www.netzwerk-future.ch

Le Réseau FUTURE stimule le dialogue entre la science et la politique. La reproduction des articles est autorisée avec l'indication de la source.